

Le Jardin de Max

218, route de la Capite

1222 Vézenaz

Tél. : 079.783.57.24

Conditions générales :

Le bénéficiaire d'un cabas s'engage à :

- Payer la somme correspondant aux prestations de son choix avant la livraison du premier cabas.
(Coordonnées bancaires : CCP 12-789208-4 ou Iban : CH13 0900 0000 1278 9208 4.)
- Accepter l'assortiment de légumes mis dans son cabas selon la saison et la météo.
- Travailler deux demi-journées, s'il a choisi cette option.

Le Jardin de Max s'engage à :

- Fournir 35 paniers hebdomadaires de légumes variés et de saison, de mi-avril à mi-décembre, selon les prestations choisies par les bénéficiaires.
- Compenser les manques éventuels dus à la météo par des paniers ultérieurs plus fournis.
Respecter le cahier des charges Bio suisse.
 - Sauf informations contraires de notre part, tous nos légumes sont Bio Bourgeons CH-006 et GRTA
- Communiquer régulièrement sur l'évolution du Jardin et le contenu des paniers.

La livraison (ou le retrait):

Les cabas de légumes sont disponibles à partir de midi au jardin et de 14h dans les points de distribution, le jeudi selon le choix exprimé du bénéficiaire, de mi-avril à mi-décembre (dates précises communiquées ultérieurement), soit durant 35 semaines.

Les vacances :

En cas de vacances, il y a la possibilité de suspendre deux semaines de livraisons; celles-ci seront compensées par la suite par deux cabas doubles, directement après vos absences. Sinon il est perdu.

Les demi-journées de travail:

Les bénéficiaires d'un cabas jouissent d'une réduction de 100 frs, s'ils s'engagent à consacrer deux demi-journées (2 x 4h) de travail au jardin durant la saison. Une des deux demi-journées doit être effectuée avant la fin juin, la seconde avant la fin novembre.

Pour les personnes qui s'inscrivent après le 1^{er} septembre il n'y a plus la possibilité de prendre les demi-journées

Toute demi-journée non effectuée sera facturée 50 frs plus 25 frs de frais de gestion. A la fin juin et à la fin novembre.

Régions desservies :

Point de livraison :

- | | |
|---|------------------------------|
| - Le Jardin ; rte de la Capite | - St.-Jean ; Rue de St.-Jean |
| - Plainpalais ; Boulevard Georges Favon | - Thônex ; Avenue Tronchet |
| - Cologny ; rte de Vandoeuvre | - Lancy ; chemin des Merinos |

Reconduction automatique du contrat :

Toutes désinscriptions et changements dans un contrat est à faire avant fin décembre.

Liste d'attente :

Le Jardin de Max devra mettre les derniers arrivés sur une liste d'attente en cas d'inscriptions trop nombreuses.